

[Texte]

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question n° 214—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère de la Consommation et des Corporations?

L'hon. Allan Lawrence (ministre de la Consommation et des Corporations): *a*) 2269; *b*) 136.

[Français]

M. l'Orateur: On a répondu à la question 214. Plaît-il à la Chambre que les autres questions soient réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1979-1980 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE POUR 1979-1980

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que le bill C-10, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier mes collègues qui siègent de ce côté-ci de la Chambre d'avoir déclenché un tonnerre d'applaudissements.

M. Chrétien: Vous vous sentez seul.

M. Crosbie: Je suis extrêmement heureux de présenter ce projet de loi aujourd'hui. En effet, voilà trois ans et cinq jours que je suis à la Chambre—j'ai été élu le jour de l'anniversaire de l'ex-premier ministre, c'est-à-dire le 18 octobre—et c'est la première fois que j'ai l'occasion de présenter un bill. Le gouvernement précédent ne m'a jamais demandé de le faire. Ce bill porte sur le pouvoir d'emprunt. Je ne suis pas la tradition shakespearienne, je le crains, puisque, sauf erreur, Shakespeare a dit ceci: «N'emprunte ni ne prête.» Quand on vient après le gouvernement précédent, on doit sûrement être l'un ou l'autre. Dans le cas présent, on doit être emprunteur quand on prend la succession du dernier.

Je tiens à aborder l'étude de ce bill d'une façon sérieuse et digne.

M. MacEachen: Cela est impossible.

M. Chrétien: Ce sera difficile pour vous, John.

● (1520)

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, c'est parce que je sais que les députés d'en face désirent s'occuper des affaires sérieuses et nettoyer ce que l'ancien gouvernement a laissé derrière lui et nous allons faire adopter ce bill en un tour de main, sans trop prolonger les discussions.

Pouvoir d'emprunt

Une voix: C'est ce que vous croyez.

M. Crosbie: Ce bill réclame un pouvoir d'emprunt de 7 milliards pour le reste de l'année financière 1979-1980.

Une voix: C'est terrible, tout échappe à votre contrôle.

M. Crosbie: Je sais que l'ancien ministre des Finances n'a pas l'habitude de ces petits chiffres. Lorsqu'il était ici, il voulait 10 milliards. Il ne se contentait pas de 7 milliards, comme moi. C'est 10 milliards qu'il voulait.

M. Chrétien: Pour deux ans et là, c'est seulement pour quatre mois.

M. Crosbie: C'est pour le reste de l'année financière 1979-1980 et le bill prévoit que ce nouveau pouvoir d'emprunt entrera en vigueur, si la Chambre adopte cette mesure, le 1^{er} novembre 1979.

Il fait également autre chose, monsieur l'Orateur. Ce bill demande au gouvernement l'autorisation explicite de contracter des emprunts en monnaie étrangère aussi bien qu'en dollars canadiens.

Une voix: Oh, non!

M. Crosbie: La seule monnaie que ces messieurs d'en face n'aient pas essayé d'emprunter lorsqu'ils étaient au pouvoir est le kwacha zambien.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ils ont essayé toutes les soupes. Ils ont emprunté des marks allemands, des livres, des yens, mais jamais des kwachas. Heureusement, ils ont été battus avant d'en arriver au kwacha. Ce bill nous permettra d'emprunter des kwachas, s'il le faut.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ce projet de loi nous permet deux choses. Monsieur l'Orateur, vous vous souviendrez, car vous avez bonne mémoire, qu'on avait déposé vers la fin de la session un projet relatif à l'impôt sur le revenu pour l'année financière 1979-1980, dans le dessein d'obtenir de la Chambre un dernier pouvoir d'emprunt; le parrain de ce projet de loi était le député de Shawinigan.

M. Chrétien: De Saint-Maurice.

M. Crosbie: Je me réjouis de le voir de retour parmi nous.

M. Chrétien: Je suis toujours ici.

M. Crosbie: Il va pouvoir apprendre comment les choses se font. Ce projet de loi est mort au *Feuilleton* quand le Parlement a été dissous, le 26 mars dernier. Dans ce projet de loi, le gouvernement demandait l'autorisation d'emprunter la somme de dix milliards de dollars en raison des besoins de caisse de 10,750 millions jugés nécessaires à l'époque par les députés d'en face pour administrer le pays une année de plus. Nous ne demandons que sept milliards de dollars, c'est-à-dire trois milliards de moins. Sans être un mathématicien je suis cependant sûr de l'exactitude de ce chiffre; nous demandons bien trois milliards de moins.